

DELIBERATION N° 03.11/2023

--==--

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à 10h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno CELLIER, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil d'Administration : 10/11/2023

--==--

PRESENTES : Bruno CELLIER - Martine BAURIN - Christiane DENORME - Brigitte HARLAUX - Jeannine FLAMENT - Renée HEMON – Catherine TONDREAU - Dominique BUSSIGNIES - Marcel PATOU

Absent.e.s – excusé.e.s – procuration :

Thomas HALLUIN qui a donné procuration à B. Cellier

Florence LIENARD qui a donné procuration à M. Baurin

Martine BASSEZ qui a donné procuration à C. Tondreau

Absent.e.s – excusé.e.s :

Nathalie AUGAIT-

Absent.e.s : - Claudie DURIEUX - Sylvie GUILLEMIN.

Secrétaire de séance : C. Denorme

OBJET : Aide exceptionnelle

M. le président informe que le CCAS a reçu, par l'intermédiaire de Me Baurin, une demande d'aide financière, provenant de l'UTPAS, pour [RGPD : donnée privée occultée], domicilié au [RGPD : donnée privée occultée], à hauteur de 200 euros.

Après avoir examiné sa situation, et explications données à l'Assemblée, il est proposé une aide de 200 euros, non remboursable.

Après vote, à l'unanimité, accord est donné. La dépense sera régularisée par le biais de la régie 310.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 21.11.2023
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le
16.11.2023 Numéro unique de
télétransmission ID 059-265905596-
20231116-231116_D1734VD-DE

La Secrétaire,
Christine DENORME



Le Président,
Bruno CELLIER